

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 28 JUIN 2021

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

Le 28 Juin à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Joëlle CAMPERS, Éric JACQUEMOUD,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

#### Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Nicolas MORIN)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Lionel ARPIN (Pouvoir à Joëlle CAMPERS)

Mathieu LECLERCQ (Pouvoir à Joëlle CAMPERS)

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

### EXCUSÉS

Paul PELLECUER

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Gérard MATTIS**

## **2021-86 DÉLIBÉRATION D'INTENTION – STRUCTURATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ISÈRE EN TARENTEISE**

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président en charge de la compétence GEMAPI expose que les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 définissent la compétence obligatoire pour les collectivités territoriales à compter du 1er janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention contre les Inondations (GEMAPI).

En 2017, l'APTV a porté, en partenariat avec l'ensemble des Communautés de Communes de la vallée, une étude de structuration de la gouvernance du grand cycle de l'eau et de la compétence GEMAPI. A l'issue de l'étude, le scénario d'organisation qui a été mis en place a consisté à établir la maîtrise d'ouvrage des opérations relevant de la compétence GEMAPI au niveau des EPCI à fiscalité propre et de développer parallèlement un pôle technique mutualisé porté par l'APTV venant en appui aux intercommunalités dans la définition des stratégies globales d'intervention et pour la mise en œuvre de projets structurants.

Après trois années de mise en œuvre de cette organisation à deux niveaux, une réflexion a été lancée pour mesurer l'opportunité d'organiser le portage de la compétence à l'échelle du bassin versant Isère en Tarentaise.

Cette évolution est motivée par la nécessité de développer une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant, conformément aux orientations des politiques nationales et de bassin, déployées par l'Etat et l'Agence de l'eau. En effet, un portage de la compétence GEMAPI au niveau d'une structure de bassin Tarentaise permettrait de développer une vision globale de la gestion de l'eau, des cours d'eau et des risques d'inondation à l'échelle de la vallée et de se doter de moyens et d'expertise cohérents pour répondre aux besoins.

La mise en place d'une structure de bassin qui porterait des compétences du grand cycle de l'eau dont la compétence obligatoire GEMAPI demande de lancer une phase d'approfondissement des modalités organisationnelles, juridiques, financières et techniques.

Considérant qu'il est opportun que le territoire de la Tarentaise envisage la possibilité d'une structuration sous forme de syndicat de bassin pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

**Vu** l'exposé de Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Vice-Président en charge de la compétence GEMAPI ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 15 Juin 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une réflexion sur la gestion de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant en Tarentaise ;
- **APPROUVE** le lancement d'une phase d'étude portée par l'APTV d'approfondissement des modalités organisationnelles, juridiques, financières, fiscales et techniques sur la mise en place d'une structure de bassin Isère en Tarentaise.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**

